Envoyé en préfecture le 21/01/2025
Reçu en préfecture le 21/01/2025
Publié le 21/01/2025
ID : 044-214400236-20250120-DM1BP-BF

DEPARTEMENT de LOIRE ATLANTIQUE
Arrondissement de CHATEAUBRIANT-ANCENIS
COMMUNE de BOUVRON **Ref : 2025-01.01**

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 23	**Date de convocation : 15 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Municipal de Bouvron, sous la présidence de Monsieur Emmanuel VAN BRACKEL, Maire de Bouvron, dûment convoqués le quinze janvier deux mille vingt-cinq.

En présence de : M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, Mme Laurence LE PENHUIZIC, Mme Clotilde SHAMMAS, M. Thierry MÉNORET, M. Sylvain MALO, M. Xavier SAMZUN, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, Mme Caroline GASTARD, M. Emmanuel ROUILLE, Mme Maud BORE, Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN, et M. Jérôme LE MENE.

Excusés : M. Jeremy JEUSSET, M. Jacques POUGET, M. Gaël CHARRIAU ayant donné pouvoir à Mme Caroline GASTARD, Mme Corinne REULIER, M. Shamy RAVDJEE, Mme Héloïse PIERRE ayant donné pouvoir à M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Albert BICHON, M. Max PIJOTAT, Mme Murielle LECLERC, Mme Armelle LORIEUX-WOLFF.

Secrétaire de séance : Mme Clotilde SHAMMAS

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 POUR LE BUDGET PRINCIPAL 2024

VU les articles L.2311-11 et suivants du CGCT ;

VU l'adoption du budget primitif 2024 pour le budget principal de la commune le 20 décembre 2023,

Considérant que cette décision budgétaire permet de faire des écritures d'ordre sur le budget principal,

Il convient de proposer une décision modificative sur le budget principal selon le détail suivant :

DECISION MODFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0.00 €	630 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-237 : Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	80 000.00 €
R-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	550 000.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	**0.00 €**	**630 000.00 €**	**0.00 €**	**630 000.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**0.00 €**	**630 000.00 €**	**0.00 €**	**630 000.00 €**
Total Général		**630 000.00 €**		**630 000.00 €**

Envoyé en préfecture le 21/01/2025
Reçu en préfecture le 21/01/2025
Publié le
ID : 044-214400236-20250120-DM1BP-BF

Le conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE la décision budgétaire modificative n°1 pour le budget principal.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire

Emmanuel VAN BRACKEL

